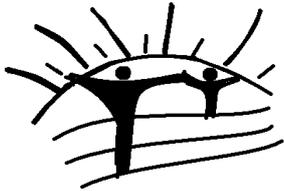


# AMAP "Les 3 Sol." contrat volaille

L'Association "Les 3 Sol." a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.



## Contrat d'engagement du groupe "VOLAILLES" (en triple exemplaire) pour la période du 30/08/2024 au 20/06/2026

### **Contractants :**

Producteur (AB):

Julien CESBRON

"La Ferme du Domaine"

49750 CHANZEAUX

Tél. : 02 41 44 54 19 ou 06 04 14 67 22

Adresse e.mail : lafermedudomaine.chanzeaux@orange.fr

Consom'acteur :

Nom et prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse e.mail :

### **Termes du contrat :**

Il est proposé une fois par mois des volailles fermières :

- **poulets (10,75 euros/kg), pintades (13 euros/kg)**
- **vu la durée du contrat, il peut avoir une petite augmentation** : nous vous en informerons

*Conditionnement* : en sachet de congélation, avec abats à part. Volailles livrées prêtes à cuire.

*Livraison des volailles* : **une fois par mois, le vendredi de 15h à 19h30 à la Ferme du domaine chez Julien**

### **Engagement :**

Il vous est demandé un engagement minimum d'une volaille au choix par mois, pour un montant minimum de 15 euros par volaille et par mois (ce qui correspond à un petit poulet d'environ 1,400 kg)

Soit pour le présent contrat : un total de 180 euros (prix arrondi) payables à la signature du contrat.

**Mais vous avez la possibilité d'augmenter le poids de votre volaille ou d'en prendre plusieurs par mois, ceci en complétant le tableau ci-après.**

Vous avez la possibilité d'effectuer un seul versement ou plusieurs chèques. Vous pouvez arrondir les prix sans les centimes si vous voulez. La règle à la fin de l'année mettra à niveau le prix final (**à l'ordre de la ferme du domaine EARL**), qui seront encaissés chaque début de mois par le producteur.

- *Si vous n'émettez aucun souhait particulier, il vous sera livré mensuellement une volaille pour un poids correspondant à 15 euros, et fonction des disponibilités de l'élevage de Mr CESBRON.*

Julien CESBRON vous livrera les volailles commandées au plus près du poids souhaité, mais il est bien évident qu'il peut y avoir des variations à + ou - 100 g près d'un lot à l'autre. Une facture de régularisation vous sera donc remise en fin de période (juillet).

### **Adhésion à l'AMAP :**

Obligatoire, elle est d'au moins 5 €, et concerne l'ensemble des activités (légumes, viande, produits laitiers, huiles, pains, pommes, farine, ...).

### **Résiliation :**

Toutes résiliations restent possibles sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts de l'AMAP ; elles seront étudiées par les membres du Conseil collégial de l'Association

**Nom et prénom de famille:**

**Bon de commande :**

FAIT à

Le

Signature du producteur :

Signature du consommateur :

VOLAILLES		30 aout	20/09 /24	18/10 /24	15/11/ 24	06/12/ 24	23/12/ 24	10/01/ 25	30/01/ 25	28/02/ 25	28/03/ 25	25/04 /25	16/05/ 25	20/06/25 +regule
<b>POULET</b> <b>De 1.3 à 2.4 Kg</b> <b>10,75 euros /kg</b>	Nombre						Volaille festive hors contrat voir avec julien au debut du mois							
	Poids choisi													
	Total mensuel													
<b>PINTADE</b> <b>De 1.2 à 2 Kg</b> <b>13euros / kg</b>	Nombre													
	Poids choisi													
	Total mensuel													
<b>TOTAL MENSUEL</b>														
<b>TOTAL</b>														

>> Le présent contrat, en double exemplaire , doit être remis le jour de la signature, le vendredi 17 juin à :

Mélusine CREIGNOU

4 rue du Bon Repos 49750 Saint Lambert du Lattay

Tél 06,95,01,69,01/mail :creignoumelusine@yahoo.fr